

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 février 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2020-02-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois de février de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Yves Arcouette.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

La conseillère Pierrette Lajoie et le maire Éric Charbonneau ont motivé leur absence.

Rs.2020-02-028

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 03 février 2020 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

**9.1 Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer**

#### **RETIRER :**

**L'item 15.4**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-029

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère

Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2020-02-030

### **INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 225 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de cinq (5) billets au coût de 45 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 07 mars 2020, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-031

### **DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL ET DU PARC DONALD-MARTIN PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».**

Attendu que l'évènement « *Relais pour la vie de la MRC d'Acton* » se tiendra les 29 et 30 mai 2020 au parc Donald-Martin, pour la 8<sup>ième</sup> édition;

Attendu que le comité organisateur demande de pouvoir utiliser le parc du mardi 26 mai dès 19 h00 au samedi 30 mai 2020 à 12h00;

Attendu que le comité organisateur soumet une demande à la ville pour le prêt de matériel, soit :

- Pour livraison le jeudi matin :
  - ✓ Rouleau de fil pour connexion électrique;
  - ✓ Panneaux électriques (Show de la Rentrée);
  
- Pour livraison le vendredi matin :
  - ✓ 500 chaises;
  - ✓ 65 tables;
  - ✓ barils pour poubelle;
  - ✓ 12 barrières (clôture de métal);
  - ✓ deux bases de ciment;
  - ✓ clé du chalet pour pouvoir en faire le quartier général.

Attendu qu'une demande en vertu de l'article 24 du G-100 est formulée afin de prolonger l'animation jusqu'à 1 h 00, dans la nuit du vendredi 29 mai au samedi 30 mai 2020;

Attendu qu'une demande est également formulée afin qu'un permis soit émis pour faire des feux de camp;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale autorise le comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » à utiliser le parc Donald-Martin, du mardi 26 mai dès 19 h00 au samedi 30 mai 2020 à 12h00 pour la tenue de son activité.

Que la Ville autorise le prêt de matériel dont elle dispose; barrières, chaises, tables, bases de ciment et ce, selon la quantité disponible, fil pour la connexion électrique et l'accès au panneau électrique appartenant à la Ville, au comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » pour la tenue de son activité;

Que la Ville autorise l'utilisation du chalet;

**Que le comité s'adresse directement au Show de la Rentrée pour le prêt des panneaux électriques leur appartenant;**

Que la Ville permet de faire des feux de camp seulement si ces derniers sont faits dans des poêles sur pattes ;

Que le comité organisateur devra procéder, à ses frais, à la location d'un conteneur à déchets suffisamment grand pour contenir l'ensemble des déchets générés par l'événement. Ce conteneur à déchets devra être disposé directement sur le site du parc Donald-Martin;

Que la Ville autorise le prolongement de l'animation. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 1h00 le 30 mai 2020;

Que le comité organisateur devra s'assurer que le bruit résultant de cette soirée soit raisonnable;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-032

**DEMANDE DE COMMANDITE DE MONSIEUR CAËL DUCHARME.**

Attendu que monsieur Caël Ducharme soumet une demande de commandite de 200 \$ auprès de la Ville pour match-bénéfice de 24 h de hockey qui aura lieu les 24 et 25 avril 2020;

Attendu que monsieur Ducharme précise que cette dite commandite ira directement à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De ne pas acquiescer à la demande de commandite de M. Ducharme vu que la ville donne déjà un montant pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 hres de hockey, selon un protocole d'entente avec la Fondation Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-033

**DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Club Chasse et Pêche A.V.B. Inc. pour l'ensemencement de truites;

La Ville d'Acton Vale demande au Club de Chasse et Pêche A.V.B., s'il y a possibilité d'inclure leurs activités du 7 juin 2020, dans la programmation de la « Semaine de la Municipalité », le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-02-034

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 16, 17 et 18 mai 2020;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (16, 17 et 18 mai 2020), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 5, 6 et 7 septembre 2020;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (5, 6 et 7 septembre 2020), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-035

**FERMETURE ET ABOLITION D'UNE PARTIE DU 1<sup>ER</sup> RANG.**

Attendu la fermeture et l'abolition concernant une partie d'un ancien chemin public;

Attendu que la Ville a inventorié sur son territoire, une parcelle de terrain qui est désaffectée comme chemin public et qu'à l'égard de cette parcelle, il n'y a pas eu de manière officielle de fermeture et d'abolition comme chemin public;

Attendu qu'il y a lieu de régulariser la situation;

Attendu qu'en vertu des articles 66 et 248 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les anciens chemins publics abandonnés et peut procéder par résolution en cette manière;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le conseil ferme et abolisse comme chemin public, la parcelle de terrain identifiée à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre, Daniel Jodoin, dossier ITT19450012, minutes 15569, dont les copies sont conservées aux archives de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-036

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS (ES) ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'inscription du maire, des six (6) conseillers (ères) et de la directrice générale, au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu du 20 au 22 mai 2020, au Palais des Congrès de Montréal;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès sur présentation des pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-037

**RÉSOLUTION RELATIVE À UN CONTRAT AVEC ADDENERGIE – BORNE DE RECHARGE.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 660 \$, plus taxes, pour les services de gestion global (GMS), d'une durée de trois (3) ans, soit du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2021, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-529 à AddEnergie pour les services de gestion global (GMS).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-038

**DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE POUR LE CONTRAT À INTERVENIR AVEC M. LAURENT LAMARCHE – ŒUVRE D'ART AU GYMNASSE MUTIFONCTIONNEL.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la directrice générale de la Ville, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville le contrat à intervenir avec monsieur Laurent Lamarche pour la réalisation de l'œuvre d'art à être installé au gymnase multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie – mi-janvier 2020.

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2020-02-039

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires et REER pour le mois de janvier 2020</li> </ul>	137 812 75 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le mois de décembre 2019 (2<sup>e</sup> partie)</li> <li>• Pour le mois de janvier 2020</li> </ul>	13 393.25 \$ <u>174 457.96 \$</u> 187 851.21 \$
<b>Grand Total</b>	<b>325 663.96 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-040

**DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN DISTRICTS ÉLECTORAUX.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction;

Attendu que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Attendu que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

Attendu que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 1er mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Attendu que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à la Commission de la représentation électorale de transmettre à la ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non qu'elle remplit les conditions pour reconduire la même division;

Que la Ville d'Acton Vale soumettra à la procédure de consultation publique la confirmation de la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division suivant les dispositions de la loi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-041

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2020.**

Le conseiller Raymond Bisillon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2020 le tout, tel que spécifié au devis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-042

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS**

**POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2020 –  
RÉCOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2020 –Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-043

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS  
POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2020 –  
CAMION TRACEUR.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2020 –Camion traceur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-044

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES  
SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA  
FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON,  
POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24H DE HOCKEY.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 24 et 25 avril 2020 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 800 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



Rs.2020-02-045

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire;

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton pour la présentation de sa 23<sup>e</sup> édition, qui aura lieu les 4 & 5 juillet 2020;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-046

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME JOANNE JOANNETTE, AU NOM DE LA FOIRE AGROALIMENTAIRE, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que la Foire Agroalimentaire aura lieu les 4 & 5 juillet 2020 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser Mme Joanne Joannette à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la Foire Agroalimentaire les 4 & 5 juillet 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... L'item 15.4 est retiré.

Rs.2020-02-047

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MICHEL GAUTHIER, AU NOM DE LES PARA, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA**

**VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que les PARA organiseront des soirées musicales qui auront lieu du 30 juin au 11 août 2020 au parc Roger LaBrègue;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des soirées musicales du 30 juin au 11 août 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-02-048

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANT ET AUTONOME (APRIA) 4 500 PSI.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 30 janvier 2020 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant à l'acquisition d'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) 4 500 psi;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Joël Perron, directeur du service incendie;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 60 226 \$, plus taxes à même le poste budgétaire 22-200-10-000 pour l'acquisition d'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) 4 500 psi;

De financer cette dépense à même le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Aéro-feu Ltée** au coût de 60 226 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 30 janvier 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...VARIA**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 11.

**Aucune question**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et onze minutes (20;11).

Yves Arcouette  
Maire suppléant

Maryse Ouellette  
Greffière adjointe

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date